

## AVIS DE PROLONGEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT 4 SAISONS DE LA STATION DE CHALMAZEL

Dans le cadre du développement 4 saisons de la station de Chalmazel, le projet d'aménagement porté par le Département de la Loire fait l'objet d'une concertation préalable du public prévue initialement du **lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 au jeudi 31 mars 2022**.

Compte tenu de l'impossibilité d'organiser des réunions publiques en début d'année 2022 au regard des restrictions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID, **cette concertation préalable du public est prolongée jusqu'au jeudi 30 juin 2022**.

La concertation est organisée à l'initiative du Département de la Loire conformément à la délibération du Département de la Loire du 14 mars 2022.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie de Covid-19, la consultation électronique et le dépôt des observations par voie électronique à l'adresse suivante : [loire-chalmazel@loire.fr](mailto:loire-chalmazel@loire.fr) sont à privilégier.

**Ce dossier est consultable et les observations pourront être déposées sur le site internet du Département de la Loire à [http : // www.loire.fr](http://www.loire.fr).**

**Le dossier de concertation peut également être consulté en mairie de Chalmazel-Jeansagnière, du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 au jeudi 30 juin 2022 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir :**

**- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00**

Le public peut consigner ses observations sur un cahier ouvert à cet effet aux jours et heures énoncés ci-dessus, dans le respect des mesures barrières liées à la lutte contre la propagation du covid-19 ou bien les adresser par courrier au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE – 2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint Etienne Cédex 1 ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : [loire-chalmazel@loire.fr](mailto:loire-chalmazel@loire.fr).

Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations. Le port du masque est obligatoire.

Le dossier de concertation comprend les pièces suivantes :

- la délibération du Département de la Loire du 27 septembre 2021 relative au lancement de la concertation publique liée au projet d'aménagement de la station de Chalmazel est remplacée par la délibération du Département de la Loire du 14 mars 2022 relative au prolongement de la concertation publique liée au projet d'aménagement de la station de Chalmazel,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs et les différentes étapes du projet d'aménagement 4 saisons de la station de Chalmazel,
- un cahier destiné à recueillir les observations.

L'évaluation environnementale, comprenant l'étude d'impact et le résumé non technique, fait désormais partie du dossier de concertation préalable avec le public selon les mêmes modalités de consultation que pour le reste des documents. Jusqu'au 30 juin 2022, elle est consultable en Mairie selon les jours et heures d'ouverture énoncés ci-dessus. Elle est également disponible sur le site internet du Département : [www.loire.fr](http://www.loire.fr).

Compte tenu du prolongement des délais de la procédure d'élaboration du PLUI et des incidences induites sur les procédures relatives au projet de développement de la station, l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact relative au projet et le mémoire en réponse, ne pourront être obtenus pendant la durée de la concertation publique et ne seront donc pas mis à disposition du public pendant une durée minimale de 30 jours comme la délibération de la commission permanente du 27 septembre 2021 le prévoyait initialement. En application des articles L. 122-1 et R. 123-8 du Code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage seront joints au dossier d'enquête publique.

A l'issue de la concertation préalable du public, le rapport du bilan de concertation sera consultable sur le site internet du Département : [loire.fr](http://loire.fr) et une copie du rapport du bilan de concertation pourra être consultée par le public en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, pendant un an à compter de la date de clôture de la concertation.

### REUNIONS PUBLIQUES ET VISITE DU SITE

Une première réunion publique a été organisée le jeudi 17 mars 2022 en Mairie de Chalmazel.

Une visite du site pour présenter le projet d'aménagement de la station est proposée le **vendredi 8 avril 2022**.

Le rendez-vous est à 16h devant la salle hors sac de la station. Toutes les personnes souhaitant participer peuvent se joindre à la visite.

Une réunion thématique est proposée le vendredi 8 avril de 17 heures à 19h à la salle hors sac de la station de Chalmazel. Rassemblés autour d'une table ronde, les participants pourront échanger sur : « Le développement de la station de Chalmazel : une évolution des activités pour répondre aux évolutions climatiques » :

- Changement climatique : la station aujourd'hui, ses enjeux et la réponse par le projet d'aménagement et d'activités de pleine nature
- La station : un environnement remarquable à protéger au cœur des Hautes-Chaumes

Toutes les personnes souhaitant participer peuvent se joindre à cette réunion.

D'autres réunions publiques seront organisées à la suite de cette première réunion thématique. Les dates de ces réunions seront communiquées prochainement.



Département  
Loire (42)